

SÉCURITÉ : ATTENTION À NE PAS ENGAGER VOTRE RESPONSABILITÉ

Communiqué du SNTPCT

adressé au Président et au Secrétariat du CCHSCT de la Production
cinématographique et de films publicitaires

Suite à la réunion du CCHSCT du 9 octobre 2017 où a été évoqué un grave incident électrique intervenu en décors extérieurs sur un film, concernant le branchement d'équipements d'accessoires électrifiés, nous considérons que le CCHSCT doit rappeler dans un communiqué :

- **que le branchement et l'utilisation de tout matériel électrique** sans exception, relèvent et dépendent exclusivement du chef électricien et d'électriciens habilités,
- **que toute personne se substituant aux prérogatives** des fonctions de chef électricien et d'électricien, engage et expose sa propre responsabilité civile et pénale, ainsi que celle de la Production.

À cet effet, il est souhaitable que le CCHSCT appelle les producteurs à faire circuler cette information auprès de l'ensemble des équipes de techniciens sur les films.

Nous vous remercions de votre attention.

Cordialement.

La Présidence

Rappel : Dispositions générales étendues par arrêté du 15 octobre 2016 (« J.O. » du 28 octobre 2016)